

# DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

## 1. GENERALITES

Le Conseil central de surveillance pénitentiaire (CCSP) traite les données à caractère personnel conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la protection des données – RGPD) et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Dans ce cadre, le CCSP traite les données à caractère personnel de manière licite, loyale et transparente, en fonction de la finalité pour laquelle elles ont été récoltées.

## 2. RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le CCSP agit en qualité de responsable du traitement pour les données à caractère personnel qu'il traite dans le cadre de l'exécution de ses missions.

Le délégué à la protection des données est la personne de contact pour toutes les questions relatives au traitement des données à caractère personnel et à l'exercice des droits que le RGPD confère aux personnes concernées. Il est joignable par courrier électronique à l'adresse [dpo\[at\]ccsp-belgium.be](mailto:dpo[at]ccsp-belgium.be).

## 3. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL TRAITEES

Selon la nature de la relation entretenue par les personnes concernées avec le CCSP, les catégories de données à caractère personnel traitées par ce dernier peuvent notamment être les suivantes : des données d'identification (nom, prénoms, date de naissance, numéro de registre national...), des données de contact (adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone...), des images ou des enregistrements audio.

Le CCSP est susceptible de traiter toute donnée requise dans le cadre de l'examen des candidatures à des emplois ou des stages à pourvoir au sein de son secrétariat ou au sein des commissions de surveillance, ainsi que dans le cadre de la gestion de son personnel.

En outre, le CCSP peut être amené à traiter des données à caractère personnel révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, des données génétiques ou biométriques, concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle, voire relatives aux condamnations pénales et aux infractions et mesures de sûreté connexes (RGPD, art. 9.1 et 10).

## 4. LICEITE ET FINALITE DU TRAITEMENT

### a) Principes généraux

Le CCSP peut être amené à traiter des données à caractère personnel en vertu du consentement de la personne concernée (RGPD, art. 6.1, a)), dans le cadre de l'exécution d'un contrat (RGPD, art. 6.1, b)), afin de respecter une obligation légale (RGPD, art. 6.1, c)), ou dans le cadre de la poursuite des missions d'intérêt public dont il est investi (RGPD, 6.1, e)), notamment par la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus.

Dans tous les cas, les données à caractère personnel ne sont traitées qu'en fonction de la finalité pour laquelle elles ont été récoltées. Elles ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la réalisation de la finalité visée, sous réserve des règles relatives à l'archivage dans l'intérêt du public, à la recherche scientifique ou historique, ou aux statistiques. Dans ce cas, le CCSP prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer le respect des droits et libertés des personnes concernées, notamment la minimisation des données conservées et de l'accès à celles-ci (RGPD, art. 89).

### b) Catégories particulières de données

Dans la mesure nécessaire à l'exercice de ses missions, le CCSP et les commissions de surveillance peuvent traiter des données révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, des données génétiques ou biométriques, concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle, voire relatives aux condamnations pénales et aux infractions et mesures de sûreté connexes des détenus (RGPD, art. 9.1 et 10). Le traitement de ces données n'a lieu qu'avec le consentement écrit des personnes concernées.

## 5. ORIGINE ET DESTINATION DES DONNEES TRAITÉES

Le CCSP peut être amené à récolter des données à caractère personnel directement auprès des personnes concernées, ou indirectement auprès des différentes administrations de l'État, de parties à une procédure judiciaire ou administrative impliquant le CCSP, ou encore auprès de tiers. Il peut également être amené à communiquer ces données aux mêmes instances et dans les mêmes conditions.

Les données révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, des données génétiques ou biométriques, concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle, voire relatives aux condamnations pénales et aux infractions et mesures de sûreté connexes des détenus ne sont communiquées à des tiers que si cette communication est strictement nécessaire à l'exercice des missions légales du CCSP.

Les données à caractère personnel ne sont transférées vers des États tiers à l'Espace économique européen (EEE) que dans la mesure où ce transfert est nécessaire à l'exercice des missions du CCSP et est conforme aux droits international, européen et belge.

Les données à caractère personnel ne sont jamais traitées à des fins commerciales ou publicitaires, ni communiquées à des tiers qui traiteraient ces données à de telles fins.

## 6. SECURITE ET CONFIDENTIALITE

Le CCSP prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité des données à caractère personnel, notamment contre le traitement non autorisé ou illicite, la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle (RGPD, art. 5.1, f)).

## 7. DROITS DES PERSONNES CONCERNEES

Les personnes concernées disposent notamment des droits suivants à l'égard de leurs données à caractère personnel :

- *droit d'accès* : droit d'obtenir la confirmation que les données à caractère personnel sont ou ne sont pas traitées, et lorsqu'elles le sont, d'accéder auxdites données (RGPD, art. 15) ;
- *droit de rectification* : droit d'obtenir, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel qui sont inexactes ou incomplètes (RGPD, art. 16) ;
- *droit à l'effacement* : droit d'obtenir, dans les meilleurs délais, l'effacement des données qui ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été récoltées, qui sont traitées en vertu du seul consentement de la personne concernée, qui sont traitées en vertu de l'intérêt public si la personne concernée dispose d'un motif légitime de s'y opposer, qui sont traitées de manière illicite, ou qui doivent être effacées en vertu d'une obligation légale (RGPD, art. 17) ;
- *droit à la limitation* : droit d'obtenir la limitation du traitement lorsque l'exactitude des données est contestée, lorsque le traitement est illicite, lorsque que le traitement n'est plus nécessaire à la finalité poursuivie mais encore utile à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice ou lorsque la personne concernée a exercé son droit d'opposition (RGPD, art. 18) ;
- *droit d'opposition* : droit de s'opposer, en raison de sa situation particulière, au traitement de données justifié par l'exercice d'une mission d'intérêt public, à moins qu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la personne concernée (RGPD, art. 21).

Pour l'exercice de ces droits, les personnes concernées peuvent s'adresser au délégué à la protection des données (place de la Nation 2, 1008 Bruxelles ou [dpo\[at\]ccsp-belgium.be](mailto:dpo[at]ccsp-belgium.be)).

Toute demande adressée au CCSP en vue de l'exercice des droits visés au présent paragraphe s'accompagne de la copie d'un document permettant d'identifier son auteur avec certitude.

## 8. MISE A JOUR DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

La présente déclaration est susceptible de faire l'objet de modifications. Il est recommandé de la consulter régulièrement afin de rester informé de la politique du CCSP en matière de traitement des données à caractère personnel. Cette politique sera toujours conforme au Règlement général sur la

protection des données et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

## 9. VOIE DE RECOURS

Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données et de former un recours juridictionnel si elles considèrent que leurs droits ne sont pas respectés ou qu'un traitement de données à caractère personnel constitue une violation du RGPD ou de la loi précitée du 30 juillet 2018. Pour introduire une réclamation, elles peuvent s'adresser à l'adresse suivante : Autorité de protection des données, rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles (contact [at] apd-gba.be).